

Département de Saône-et-Loire  
Commune de LA ROCHE VINEUSE

-o-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2025**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 16
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 13 novembre 2025.

Date de publication : 25 novembre 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Jean-André GUILLEMIN, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Willy BONFY, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Marie-France AULAS, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Sophie DUMONTEL, et Sonia BLONDEAU.  
**Excusé(es)** : M. Bernard FAVRE a donné procuration à Mme Françoise MATHIEU-HUMBERT, Mme Virginie THIVENT a donné procuration à Mme Sophie DUMONTEL, Mme Laure SEYDOUX.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : M. Dominique JOBARD.

**Objet : 2025/1911/062 - Autorisation d'exécution anticipée du budget primitif 2026.**

Afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité ainsi que la conduite de ses actions dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le Maire propose au Conseil municipal de mettre en application les dispositions de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à :

- mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2025 ;

- mandater les dépenses afférentes au remboursement de la dette avant le vote du budget ;

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le tableau ci-après précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre budgétaire avec les chapitres « opération d'équipement » suivants :

CHAPITRES OPERATION D'EQUIPEMENT	ARTICLES BUDGETAIRES M 57	NOM DE L'OPERATION D'EQUIPEMENT	TOTAL DES CREDITS INVESTISSEMENT OUVERTS AU BUDGET 2025	OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS INVESTISSEMENT EN 2026
Op 150	2031	Etude rénovation thermique école	60 000 €	15 000 €
Op 222	2138	Mur de soutènement	30 000 €	7 500 €

Op 126	21838	Informatique mairie	600 €	150€
<b>TOTAL</b>			<b>90 600 €</b>	<b>22 650 €</b>

Annule et remplace la précédente délibération envoyée en préfecture.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le 24 novembre 2025,  
Le Maire, Robert LUQUET

